

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.114

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VENTE DU FONCIER EN PROLONGEMENT DE LA RUE PORT ROYAL POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGENCE POLE EMPLOI - SUBSTITUTION DE LA SCI ROYAN 2235 A LA SARL CAPIM OUEST

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération n° 12.149, le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 9 novembre 2012, de céder à la SARL CAPIM OUEST, investisseur de Pôle Emploi, des parcelles de terrain cadastrées section AX n° 533p, n° 686p, n° 767p et n° 769p, d'une superficie totale de 2.687 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, situées en prolongement de la Rue Port Royal à Royan, au prix global net vendeur de 252.578 € (deux cent cinquante deux mille cinq cent soixante-dix-huit Euros), en vue de la construction de l'Agence Pôle Emploi.

Par un courrier en date du 11 juin 2013, Monsieur Arlan BOULAIN, cogérant de la SARL CAPIM OUEST, investisseur de Pôle Emploi, a informé la Ville de son souhait de substituer la SCI ROYAN 2235, comme acquéreur des terrains, en lieu et place de la SARL CAPIM OUEST.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le courrier en date du 11 juin 2013, signée par la SCI ROYAN 2235, représentée par Monsieur Arlan BOULAIN,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir avec la SCI ROYAN 2235, représentée par Monsieur Arlan BOULAIN, en lieu et place de la SARL CAPIM OUEST, pour l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AX n° 533p, n° 686p, n° 767p et n° 769p, d'une superficie totale de 2.687 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage, situées en prolongement de la Rue Port Royal à Royan, au prix global net vendeur de 252.578 € (deux cent cinquante deux mille cinq cent soixante-dix-huit Euros), en vue de la construction de l'Agence Pôle Emploi, aux clauses et conditions décidées par la délibération n° 12.149 du 9 novembre 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD